

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-127
Séance du 14 juin 2023

Objet : redevance d'occupation du domaine public sur les réseaux électriques

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y. **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J. C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**

Secrétaire de séance : Nicole **SAGE**

Objet : redevance d'occupation du domaine public sur les réseaux électriques

Vu articles R.2333-105 et R.3333-4 du Code général des collectivités territoriales et le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant la limite des plafonds de cette redevance,

Considérant que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les réseaux électriques est due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique,

Considérant que son montant est fixé par l'assemblée délibérante,

Considérant que « Territoire d'Energie – GARD – SMEG » accompagne les collectivités dans toutes leurs démarches auprès du concessionnaire ENEDIS pour la perception de cette redevance,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 31 mai 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la RODP pour les réseaux électriques au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus,
- d'approuver que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index « Ingénierie » mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **20 JUIN 2023**

et publié le **20 JUIN 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

